



# BAREME HONORAIRES LOCATION / VENTE

Applicable à partir du 01/12/2020 - T.V.A incluse au taux de 20 %

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération deviendra immédiatement exigible.

LOCATION ANNUELLE HABITATION MIXTE (1) ET MEUBLÉE (1)		
<b>En ZONE TENDUES</b> (St Nazaire, Trignac, Pornichet, La Baule, Guérande...) <b>Visite</b> <b>Constitution du dossier</b> <b>Rédaction du bail</b>	<b>A la charge du LOCATAIRE</b>	<b>1 Mois de loyer HORS CHARGES TTC (dans la limite de 10 € du m<sup>2</sup>)</b> <i>A régler à la signature du bail</i>
<b>Etat des lieux d'entrée</b> <b>APPARTEMENT/MAISONS</b>	<b>A la charge du LOCATAIRE</b>	<b>A la charge du PROPRIETAIRE</b>
<b>STUDIO / T1</b>	<b>80 € TTC</b>	<b>80 € TTC</b>
<b>T2</b>	<b>90 € TTC</b>	<b>90 € TTC</b>
<b>T3</b>	<b>100 € TTC</b>	<b>100 € TTC</b>
<b>T4</b>	<b>110 € TTC</b>	<b>110 € TTC</b>
<b>T5</b>	<b>120 € TTC</b>	<b>120 € TTC</b>
<b>T6</b>	<b>130 € TTC</b>	<b>130 € TTC</b>
<b>Dans la limite légale de 3 € du m<sup>2</sup>TTC - À régler à la signature du bail</b>		
<b>Rédaction du bail seul</b>	<b>160 € TTC</b>	<b>Sur demande d'un propriétaire BAILLEUR</b>
(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1 <sup>er</sup> Août 2014		

LOCATION DE GARAGES PARKINGS ET BOXS		
40% du loyer annuel	50 % à la charge du locataire	50% à la charge du propriétaire

VENTE DE BIENS D'HABITATION ET FONDS DE COMMERCES	
<b>Tranche de prix net vendeur en euros</b>	<b>Forfait des honoraires ou Pourcentage TTC</b>
Jusqu'à 100 000 €	5 000 € TTC
100 001 € à 150 000 €	7 500 € TTC
150 001 € à 200 000 €	6% TTC
200 001 € à 300 000 €	5,5% TTC
300 001 € à 450 000 €	5% TTC
450 001 € à 600 000 €	4,5 % TTC
600 001 à 700 000 €	4% TTC
Au-delà de 700 001 €	3% TTC
<b>Vente d'un lot détaché Garage, Grenier, Cave</b>	<b>2500 € TTC</b>
<b>Honoraires agence TTC à la charge de l'acquéreur sauf si le mandat est à la charge du vendeur</b>	

Agence ne recevant aucun fonds pour compte de mandat